

ÉVÉNEMENT

LUNDI 16 MARS 2015
LA PRESSE DE LA MANCHE **05**

« La pêche de loisirs est devenue le bouc émissaire »

L'Association des pêcheurs du Cotentin a tenu son assemblée générale dans la salle de l'Europe, à Tourlaville. Une assemblée où l'association s'est insurgée, entre autre, contre une future taxe

Le président de l'association, Bernard Corbet, a ouvert la séance par la présentation des personnalités présentes : André Rouxel représentant le conseil général ainsi que Michel Lennard et Michel Loiset, Gilbert Lepoittevin, Jean Lepigouchet président du comité départemental et vice-président de la fédération, Arnaud Catherine pour la municipalité d'Équeurdreville-Hainneville, les représentants de la SNSM et l'amiral Carlier, préfet maritime.

Le bar de la discorde

Après avoir salué tous les participants, Bernard Corbet a présenté le rapport moral. Passant rapidement sur les actions passées l'an dernier, le président a évoqué « le ras-le-bol général » des attaques menées tous les ans contre la plaisance et particulièrement la pêche de loisir. « Nous sommes devenus les boucs émissaires de la rareté des espèces. Si le prélevement était de cet ordre, il y a belle lurette que toutes les poissonneries auraient mis la clé sous la porte », déclare-t-il avec un certain humour. « L'annonce d'un bar par jour et par pêcheur semble ridicule car personne ne va sortir en mer pour pêcher un bar » et de proposer d'aligner ce quota sur celui du cabillaud. L'association n'est pas contre les quotas lorsqu'une espèce est en danger. L'association n'a pas attendu pour déclarer de

L'APPC participe à de nombreuses actions

Le rapport d'activité montre que l'association est présente dans une quinzaine d'actions en relation avec la mer : projet Life (pêche à pied), Cogepomi (gestion des poissons migrants), projet Lico (étude des risques de submersion marine)... Depuis le mois de septembre l'APPC dispose d'un bureau sur le port Chantereyne avec une permanence chaque samedi matin. Le président remercie les maires de Cherbourg-Octeville, Tourlaville et Équeurdreville-Hainneville pour leur soutien.

Une année déficitaire

Jean-Michel Calot a ensuite fait lecture de l'exercice 2014 présentant un solde négatif de 2 698 euros. Une reprise sur fonds propres permet l'équilibre budgétaire. Jean-Michel Calot fait remarquer que les membres du conseil d'administration ont choisi de ne pas se faire rembourser leurs frais de déplacement soit un total de 11 581 km. Il rappelle que la cotisation est déductible car considérée comme don à une association d'intérêt général.

Le rapport des contrôleurs aux comptes, lu par Michel Lennard et Michel Flambar, est certifié exact.

Les avis des officiels

André Rouxel a représenté le conseil général en l'absence de Jean-François Legrand. Il a insisté sur deux points : « La pêche de loisir fait partie du patrimoine local et à ce titre, elle doit être protégée, respectée avec des règles dont vous, les usagers, êtes d'accord pour les respecter, avant d'ajouter : Il ne faut pas que les contraintes technocratiques prennent le pas sur le bon sens ». Enfin, il invite les associations à jouer un rôle important lors du transfert possible des ports départementaux à la région « Il doit y avoir une proximité portuaire autour des associations ».

« La pêche de loisir est le bouc émissaire, des mesures aberrantes voient le jour. On ne prend pas assez en considération le mouvement associatif. La pêche est une institution », a déclaré Gilbert Lepoittevin et d'ajouter « Je préfère voir des jeunes à la pêche à la ligne que de les voir traîner dans la cité ».

Arnaud Catherine a souligné très justement : « Il faut soutenir cette association car, demain si les autorités n'ont plus d'interlocuteur, il n'y aura plus de défense de vos intérêts » et d'inviter l'association à participer à la fête de la Saline.

L'amiral Carlier, s'il n'avait pas de scoop à annoncer, a mis d'abord l'accent sur la sécurité en mer et le rôle important de la SNSM : « La sécurité en mer est l'affaire de tous, vous qui côtoyez des navigateurs moins attentifs, n'hésitez pas à les conseiller. C'est ça la solidarité des gens de mer ». Il a développé ensuite les sujets qui remontent à la préfecture, que ce soit Natura 2000 ou les arrêtés du port de Cherbourg. « On se rend compte que l'homme va de plus en plus en mer. Même si cela ne plaît pas de voir arriver ces gens, il faut accepter de faire un peu de place. Soyez conscients que l'histoire de l'humanité va sur la mer et il va falloir se concerter et régler pour accepter le partage avec les autres ».

Bruno LACOTTE

Une assemblée importante était présente.



annonce d'un bar par jour et par pêcheur semble ridicule car personne ne va sortir en mer pour pêcher un bar » et de proposer d'aligner ce quota sur celui du cabillaud. L'association n'est pas contre les quotas lorsqu'une espèce est en danger. L'association n'a pas attendu pour déclarer de changer la taille minimale de capture, la faisant passer à 42 cm et de demander à ses adhérents de s'abstenir de la pêche pendant la période de reproduction.

Le président regrette que la pétition lancée contre le quota et adressée à deux millions de pêcheurs n'ait obtenu que 14 000 signatures.

Une taxe difficile à accepter

Le président s'insurge contre la dernière innovation de Bruxelles, la taxe de mouillage : Tout bateau mouillant du 1^{er} juin au 30 septembre dans une zone protégée (Natura 2000 par exemple) à l'ancre ou sur un corps-mort devra s'acquitter d'une taxe de 20 euros par mètre linéaire de coque et par jour. « Avec cela, nous allons encourager le tourisme et la plaisance et si on voulait la tuer, on ne s'y prendrait pas autrement », déclare-t-il. Cette nouvelle mesure concerne les zones gérées par les collectivités territoriales, elle a été votée et s'appliquera cette année pour la Corse et les Pyrénées Orientales.

Un appel à la solidarité

Le président se dit affligé par les propos qui lui sont rapportés « Ils ne font rien pour nous, on se demande à quoi servent les cotisations. Je ne veux pas payer des gens à ne rien faire ». Le président invite tous ceux qui le souhaitent à venir le rejoindre et à prendre leur place s'ils pensent mieux faire. Il conclut qu'il est serene pour l'APPC avec ses 500 adhérents et le soutien du conseil d'administration.

considérée comme don à une association d'intérêt général.

Le rapport des contrôleurs aux comptes, lu par Michel Lennard et Michel Flambar, est certifié exact.

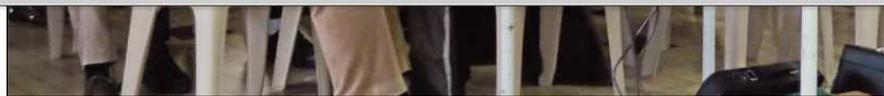
Les avis des officiels

André Rouxel a représenté le conseil général en l'absence de Jean-François Legrand. Il a insisté sur deux points : « La pêche de loisir fait partie du patrimoine local et à ce titre, elle doit être protégée, respectée avec des règles dont vous, les usagers, êtes d'accord pour les respecter, avant d'ajouter : Il ne faut pas que les contraintes technocratiques prennent le pas sur le bon sens ». Enfin, il invite les associations à jouer un rôle important lors du transfert possible des ports départementaux à la région « Il doit y avoir une proximité portuaire autour des associations ».

« La pêche de loisir est le bouc émissaire, des mesures aberrantes voient le jour. On ne prend pas assez en considération le mouvement associatif. La pêche est une institution », a déclaré Gilbert Lepoittevin et d'ajouter « Je préfère voir des jeunes à la pêche à la ligne que de les voir traîner dans la cité ».

Bruno LACOTTE

Une assemblée importante était présente.



Taxe de mouillage : EELV soutient les plaisanciers

« Nous avons été alertés sur les risques de la mise en place d'une taxe sur les mouillages en aires marines protégées pour l'activité nautique. Il nous semble en effet que cette taxe n'est pas adaptée à ses objectifs (qui sont de financer ces zones protégées) », estime Patrick Lafon, Catherine Salmon, Anne Crenn, Hubert Vignot, Catherine Mamey et Philippe Pottey, les candidats Europe Écologie Les Verts

aux élections départementales.

« Cette mesure, qui instaure une simple possibilité pour les communes concernées, pose plusieurs questions : iniquité du fait de la libre administration des collectivités territoriales ; coût du contrôle et du recouvrement à mettre en parallèle aux recettes espérées ; les plaisanciers seraient les seuls contributeurs, d'une nécessaire protection qui

est d'intérêt général ; le coût particulièrement élevé pour les petits bateaux proportionnellement à leur taille, serait rétroactif. Pour ces raisons, nous pensons que le financement de la protection des aires marines protégées relève soit de la solidarité nationale (budget de l'Etat) soit de la solidarité régionale ou départementale (impôts locaux) ».

« De plus, nous n'ignorons pas que la plaisance peut avoir un impact sur les écosystèmes marins et nous sommes favorables aux initiatives qui visent à le limiter, comme la mise en place de corps-mort adaptés pour éviter d'endommager les fonds marins avec les ancres, et de façon générale les bonnes pratiques des plaisanciers. L'association Econav fait un travail important dans ce sens », ont-ils conclu sur cette situation.

Événement

Dans votre ville

L'ARTISAN DU COTENTIN



NEUF ET RÉNOVATION
TOUS CORPS D'ÉTAT

MAÇONNERIE

TRAVAUX
Maçonnerie - Menuiserie

MENUISERIE

SUIVI DE CHANTIER
Études plans - Permis de construire
Simulation 3D

ITE

L'Artisan du Cotentin
présent sur le Nord-Cotentin
depuis 15 ans

Rue des Halles - 50270 BARNEVILLE-CARTERET

02.33.93.20.39

contact@artisan-du-cotentin.com
http://www.artisan-du-cotentin.com

